



PCG Delta : Programme Collectif de Gestion pour le Delta de la Leyre

« Favoriser une gestion globale et coordonnée du Delta de la Leyre »

Résumé non technique « Etat des lieux » - Février 2016

Ce résumé non technique est destiné à un large public. Il résume en quelques pages, le contenu du rapport d'état des lieux présenté en réunion technique du 8 décembre 2015.

Le **Département de la Gironde** et le **Parc naturel régional des Landes de Gascogne** ont souhaité mettre en place un Programme Collectif de Gestion pour le Delta de la Leyre (PCG Delta), en conventionnant spécifiquement sur ce projet. En effet, ce projet initié et développé dans le cadre de la politique départementale pour l'environnement, sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Gironde, s'inscrit pleinement dans les objectifs de la **Charte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne**, et notamment sa mesure 22 « Favoriser une gestion globale et coordonnée du Delta de la Leyre » qui en est une mesure phare.

Sommaire :

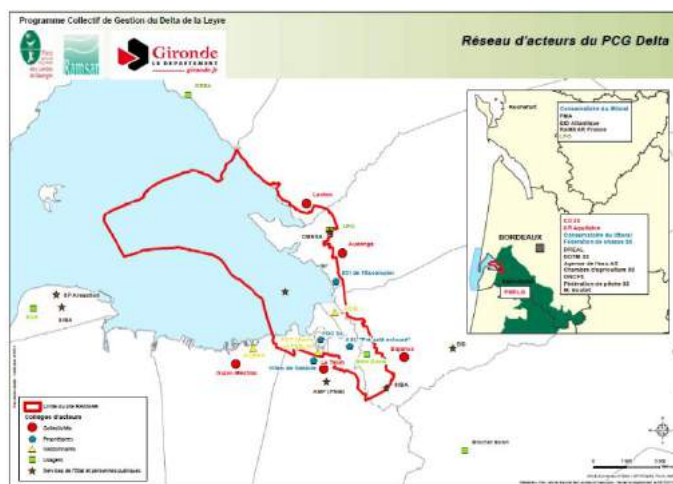
1- Fiche synthétique du Programme Collectif de Gestion du Delta de la Leyre (PCG Delta)	2
2- Elaboration de l'état des lieux du site : une démarche d'animation, de concertation et de collecte de données	4
3- Le site RAMSAR « Bassin d'Arcachon- Secteur du delta de la Leyre »	5
4- Les Domaines et unités de gestion présents dans le site RAMSAR	6
5- Les fonctions et services écologiques de la zone humide	8
6- Reflexions et perspectives	14

1- Fiche synthétique du Programme Collectif de Gestion du Delta de la Leyre (PCG Delta)

Historique Contexte	Le Delta de la Leyre, d'une superficie de 5175 hectares, est labellisé site RAMSAR depuis le 27 octobre 2011. Il constitue une entité d'intérêt majeur, spécifique et dont l'équilibre est fragile. Le Programme Collectif de Gestion pour le Delta de la Leyre est issu de la mesure n°22 de la Charte du PNRLG (2014-2026) qui vise à « Favoriser une gestion globale et coordonnée du Delta de la Leyre (mesure phare) ». Cette mesure est en lien avec la mesure N°17: qui vise à « prendre en compte le changement climatique dans la gestion hydraulique globale du Delta » et la mesure n°46 visant à « fonder l'attractivité du territoire sur un patrimoine révélé et préservé ». Le projet associe acteurs locaux et usagers sur les thèmes de la connaissance des sites et des pratiques sociales et économiques. Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. La désignation de sites au titre de la Convention de Ramsar constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable des ces zones et encourage ceux qui les mettent en oeuvre.
Territoire	Le delta de la Leyre concerne le secteur géographique situé sur les communes de Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, Lanton, et Le Teich.
Calendrier	-27 octobre 2011 : labellisation RAMSAR -19 décembre 2013 : validation par le Conseil Général de Gironde du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles -21 janvier 2014 : décret de renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) -24 juin 2014 : signature Convention Cadre de partenariat entre le Conseil Général de Gironde et le Parc Naturel Régional de Landes de Gascogne -20 octobre 2014 : recrutement d'un Animateur-Médiateur et lancement du Programme Collectif de Gestion (PCG) site RAMSAR Delta de la Leyre
Maître d'Ouvrage	Département de la Gironde et Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
Maître d'Oeuvre	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne - Mission Patrimoine Naturel : Responsable F. Billy,
Animation-Médiation	1 chargé de mission animation-médiation : Raphaël Jun missions: -Collecter et synthétiser les données et établir un état des lieux des connaissances pour le Delta, -Proposer et partager les éléments de diagnostic du Delta, -Hiérarchiser les enjeux écologiques, paysagers, de fonctionnalités et socio-économiques, -Définir des objectifs globaux et orientations stratégiques.
Objectifs du PCG Delta	Elaborer un programme de gestion concertée à l'échelle du site RAMSAR Delta de la Leyre pour: -Favoriser une gestion globale et coordonnée du Delta de la Leyre
Mise en Oeuvre Etapes	Mise en place d'une concertation avec les différents acteurs publics et privés du territoire (propriétaires, gestionnaires et usagers) afin d'affirmer et de valoriser les fonctions écologiques, les biens et services offerts par ces milieux et pour une meilleur prise en compte des enjeux particulier à ce territoire. Sur tous les champs d'orientations, d'objectifs et d'intervention le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNM depuis le 5/6/2014) est un partenaire privilégié du PNRLG (principe de complémentarité et de convergence). Etapes du PCG Delta 1- Animation des acteurs et Etat des lieux concerté des connaissances sur le delta de la Leyre : (Année 1 : 2014-2015) 2- Diagnostic partagé 3- Définition et hiérarchisation des enjeux écologiques et paysagers, de fonctionnalité et socio-économiques 4- Définition des objectifs globaux et orientations stratégiques partagés pour une gestion globale et coordonnée du Delta de la Leyre : en connaissance, gestion et sensibilisation 5- Définition d'indicateurs communs à prendre en compte pour le suivi et l'évaluation des différents objectifs.



Gouvernance	-Comité de Pilotage du PCG Delta (Validés par A. Renard CG33 le 26/1/15 et R. Lagrave PNRLG le 27/1/15) : il réunit les financeurs (année 1) , organe de validation des étapes du PCG Delta : Conseil Général de Gironde et Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ; -Comité Consultatif (délibération du 12 octobre 2015 du Comité Syndical du PnrLG): organe consultatif rassemblant 20 acteurs assurant l'information auprès des différentes parties prenantes sur le Delta dont la vocation sera le partage, l'information et l'appropriation du programme. -Comité Technique : rassemble près de 40 acteurs publics et privés du territoire du Delta en cinq collèges (Collectivités, Propriétaires, Gestionnaires, Usagers et Services de l'État ainsi que Personnes publiques associées). Cet organe technique de partage et d'échange des données (naturalistes, économiques, sociales et culturelles) doit permettre d'établir l'état des lieux concerté.
Outils Animation-Médiation sur le Delta mis en place en 2015	-Forum du Delta : assemblée pour le partage de l'information et le suivi du projet de gestion collective réunie par l'animateur une fois par an, -Groupes de Travail : rassemble les membres du Comité Technique pour quatre journées d'échanges sur les thèmes de l'état des lieux, -Réseau de gestionnaires de sites : pour la connaissance des sites du Delta et l'échange de pratiques de gestion avec l'animateur et entre les gestionnaires, -Conseils scientifiques et techniques : échanges entre l'animateur et les laboratoires de recherche universitaires et des services de l'Etat ; BRGM, IFREMER, IRSTEA, ENSEGD, EPOC.



2- Elaboration de l'état des lieux du site : une démarche d'animation, de concertation et de collecte de données

La réalisation de l'état des lieux s'appuie sur l'analyse de données existantes partagées entre les différents acteurs publics et privés du territoire lors d'une phase de concertation. Pour cela, dès l'automne 2014, Le PNRLG a mis en place une animation du site puis une concertation avec les différents acteurs afin d'affirmer et de valoriser les fonctions écologiques, les biens et services offerts par ces milieux mais également pour valoriser et renforcer le réseau des gestionnaires.

Le Comité Technique est un organe de partage et d'échange de données (naturalistes, économiques, sociales et culturelles) qui doit permettre d'établir l'état des lieux concerté pour l'automne 2015. **La concertation et la collecte des données a été réalisée à partir de groupes de travail et par les échanges entre partenaires.**

	Date	Lieu	Thème de l'état des lieux	Thèmes du Groupe de Travail	
Groupe de Travail 1	Jeudi 16 avril	Commune du Teich	Services de support et/ou Fonctions écologiques	9h30-12h30 : Fonctions hydrologiques et bio-géochimiques	14h-17h : Fonctions écologiques (espèces et patrimoine naturel)
Groupe de Travail 2	Mardi 12 mai	Commune d'Audenge	Bénéfices matériels et immatériels	9h30-12h30: Valeurs et Usages économiques et esthétiques	14h-17h : Valeurs et Usages récréatifs et culturels
Groupe de Travail 3	Mardi 16 juin	Commune de Lanton	Inter-relations Hommes et Milieux	9h30-12h30: Acteurs et rôles dans la gestion	14h-17h : Etat de conservation et Facteurs naturels et anthropiques d'évolution
	Mercredi 2 septembre	Commune du Teich	Inter-relations Hommes et Milieux	9h30-12h30: Facteurs naturels et anthropiques d'évolution	

La méthode de concertation utilisée a été adaptée du Manuel développé par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) d'aide à l'identification des "zones humides prioritaires". **La zone humide prioritaire du Delta de la Leyre est la première zone humide du SAGE « Leyre et cours d'eau côtiers » qui a fait l'objet d'une démarche de caractérisation.**

Pour comprendre et décrire le fonctionnement des écosystèmes du site, la concertation visait à identifier les principaux processus (fonctions écologiques) impliqués dans ce fonctionnement (évaluation physique, écologique), et à connaître les liens entre ces fonctions et la production de services écosystémiques (évaluation sociale, économique).

Les bilans de connaissance réalisés ont permis de qualifier mais rarement de quantifier la réalisation des fonctions.



Les **fonctions écologiques** se définissent comme les processus biologiques de fonctionnement et de maintien de l'écosystème.

Les **Services écologiques** sont l'ensemble des biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être.



3- Le site RAMSAR « Bassin d'Arcachon- Secteur du delta de la Leyre»

Le secteur du Bassin d'Arcachon est rattaché à l'aire urbaine de Bordeaux qui rassemble 1 158 431 habitants (données INSEE recensement 2012).

Le site « Bassin d'Arcachon- Secteur du delta de la Leyre» est une zone humide protégée en application de la Convention de Ramsar depuis sa désignation le 27 octobre 2011 d'une superficie de 5175 hectares (51,75km²) (code National FR7200039 ; code international 555543095).

D'après la **Fiche descriptive sur la Zone Humide RAMSAR (FDR)**, sur le domaine maritime du bassin d'Arcachon, le périmètre s'appuie en particulier sur la délimitation administrative des communes déjà intégrées dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) soit Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton. A l'intérieur de ces limites administratives, un tracé identifiable sur le terrain à marée basse a été retenu. Au sud-ouest, ce tracé débordait du territoire maritime de la commune du Teich pour englober une petite partie de celle de Gujan-Mestras (hors PNRLG), ceci afin d'intégrer un secteur de la Réserve Maritime de Chasse qui s'étend sur ce territoire, ainsi que la zone d'estran au droit du domaine endigué de Bayonne, lui aussi situé sur la commune de Gujan-Mestras. La partie maritime du site fait également partie du périmètre du Parc Naturel Marin du « Bassin d'Arcachon et son ouvert »

Le **Schéma de Mise en Valeur de la Mer**, validé en août 2004, souligne l'importance fondamentale des domaines endigués, du delta et du domaine maritime pour la richesse et la diversité de l'avifaune sur le Bassin d'Arcachon. Il précise que « le delta de la Leyre, offre la principale facette "naturelle" du littoral du bassin ». Le site joue un rôle majeur de continuité écologique entre le bassin versant de la Leyre et le Bassin d'Arcachon, il fait partie intégrante du territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne mais également du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon.

Administrativement, il englobe l'aval du site proposé en SIC n°FR7200721 « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre » au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore jusqu'au pont de Lamothe (le SIC se prolonge à l'amont le long des rivières de la Grande Leyre et la Petite Leyre.), ainsi que le périmètre de la ZPS n°FR7210043 « Bassin d'Arcachon et embouchure de la Leyre », et s'évase ensuite dans le bassin.

Les zonages d'inventaires (cf. Carte 2 et Annexe 2: Zonages d'inventaires)

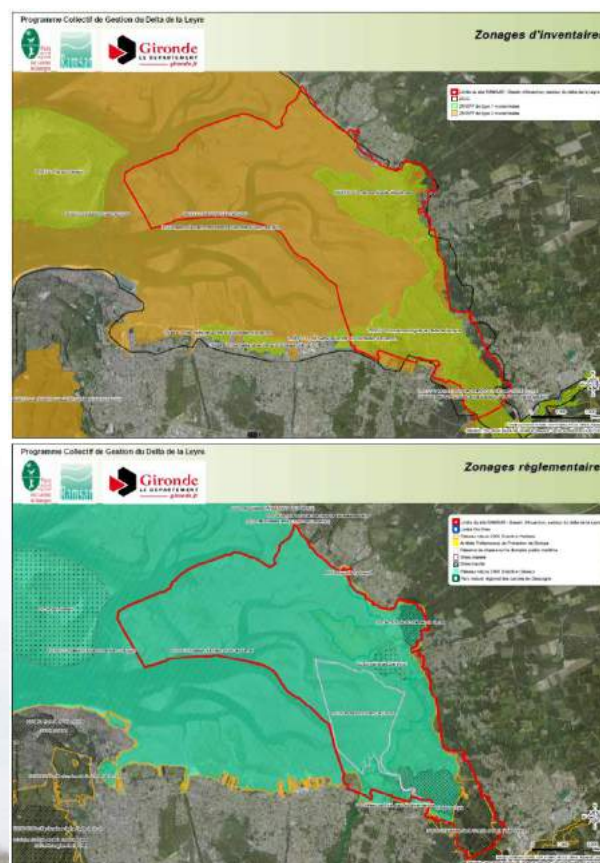
- ZICO ZO 0000603 « Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du Banc d'Arguin », superficie 20100Ha
- ZNIEFF1 modernisée FR720001948 Domaines endigués d'Audenge ; superficie 607Ha
- ZNIEFF1 modernisée FR720002372 Domaines endigués du Delta de la Leyre ; superficie 621Ha
- ZNIEFF1 FR720001997 Milieux humides et marécageux de la basse vallée de la Leyre ; superficie 563,29Ha
- ZNIEFF1 modernisée FR720000926 Prés salés de la côte sud du Bassin d'Arcachon ; superficie 128Ha
- ZNIEFF de type 2 FR720001994 « Vallées de la grande et de la petite Leyre » superficie 6529 Ha
- ZNIEFF de type 2 FR720001949 « Bassin d'Arcachon » ; superficie 20151,8 Ha

Les zonages réglementaires (cf. Carte 3 et Annexe 3: Zonages réglementaires et contractuels)

- Au titre de la Protection des Paysages :
 - Site classé : SCL0000626 Domaine de Graveyron (27/04/1973 ; superficie 74,36 Ha)
 - Site inscrit : SIN0000190 - Parc et bois du château de Certes (16/06/1943 ; superficie 95,87Ha)
 - Site inscrit : SIN0000192 - Bois de pins entourant la plage de Taussat-les-Bains (16/09/1942 ; superficie 107,5 Ha)
 - Site inscrit : SIN0000202 - Château de Ruat, parc et dépendances (1/06/1943 ; superficie 15,73Ha)
 - Site inscrit : SIN0000203 - Val de l'Eyre (22/06/1973 ; superficie 27666Ha)
- Arrêté de Protection de Biotope sur la commune de Lanton
- Réserve de Chasse sur le Domaine Public Maritime (671Ha)
- Réseau Natura 2000 (protection contractuelle):
 - SIC FR 7200721 « Vallées de la grande et la petite Leyre » superficie 5686 Ha
 - SIC FR7200679 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » superficie 22684 Ha et) FR7212018 - Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin ZPS (8/12/2009)
- Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et son ouvert (Cf. Annexe 4 : Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon)

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le site RAMSAR est concerné par trois SAGE (cf Annexe 5):

- Le SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » (communes de Lanton, Audenge, Biganos, Le Teich en partie), (13/02/2013 approbation de la révision),
- Le SAGE « Etangs littoraux Born et Buch » (communes de Le Teich en partie et Gujan-Mestras), (en cours d'élaboration ; suite à la rédaction des différents documents, le projet de SAGE a été validé le 26 mars 2015 par la CLE),
- Le SAGE « Nappes profondes de la Gironde » (les cinq communes). (24/6/2013 approbation de la révision).



4- Les Domaines et unités de gestion présents dans le site RAMSAR

-Le Domaine Public Maritime (surface = 3491 hectares),

Le site englobe une partie de l'estran du sud-est du Bassin d'Arcachon: vaste espace de vasières recouvertes à marée haute. Ce secteur de transition avec le milieu proprement dit « bassin d'Arcachon » est caractérisé par les nombreuses divisions des distributaires de la Leyre pour former un réseau de petits chenaux peu profonds.). La **gestion du Domaine Public Maritime sera discutée et finalisée dans le futur plan de gestion du Parc Naturel Marin** (adoption prévue pour juin 2017).

-Les domaines endigués (surface d'environ 1039 hectares soit les 2/3 de la surface continentale avec environ 37 km de linéaire de digues principales).

Il s'agit de grands espaces endigués dès le XVIIIème siècle pour être transformés en marais salants puis en réservoirs pour l'élevage du poisson. L'eau fluviale et l'eau marine ne pénètrent dans ces bassins que lors des manipulations de nombreuses écluses ou de crues exceptionnelles. **Chaque domaine possède des caractéristiques spécifiques issues de sa propre histoire et de sa gestion passée et actuelle.**

-Les espaces non endigués (surface = 531 hectares), et le domaine public fluvial et cours d'eau (surface= 114 hectares)

Une grande partie du site Ramsar n'est pas endiguée (soit 1/3 de la partie continentale) et composée de forêt alluviale, prairies humides à mésophiles drainées, roselières et de fourrés. Il concerne surtout le secteur de la basse vallée de la Leyre (dont le domaine de Castera) pour la partie nord du bras de Biganos jusqu'au port des Tuiles et au-delà jusqu'à la partie endiguée du Domaine de l'Escalopier en y incluant les Îlots de Biganos) et pour la partie sud du bras du Teich jusqu'au port du Teich.

Aspects foncier : sur les 1645 parcelles cadastrées dans l'emprise du site Ramsar qui représentent une surface d'environ 1747 hectares, **les propriétés sous maîtrise foncière publique représentent environ 61 % du territoire :**

- **8 propriétaires publics sont représentés :** le Conservatoire du Littoral, le Conseil Départemental de Gironde, 4 communes (Lanton, Audenge, Biganos et le Teich – la commune de Gujan-Mestras ne possédant pas de propriété dans le site Ramsar), le Parc Naturel Régional et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (propriété en périphérie du site à Biganos),

- Exceptées pour les **4 grands domaines privés** (le Roumingue sur Lanton, la SCI Escalopier sur Audenge-Biganos, la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde pour Boucolle sur le Teich et le Château du Ruat pour Bayonne sur Gujan-Mestras et Le Teich), les propriétés privées sont fortement morcelées en particulier sur les communes de Biganos et le Teich (**environ 400 propriétaires privés recensés**).

- Il faut noter que deux domaines sur la commune du Teich sont des **propriétés mixtes avec une dominance du privé** ; il s'agit des Grands Prés du Teich et des Quatre paysans.

5- Les fonctions et services écologiques de la zone humide

Les fonctions et les valeurs des zones humides justifient l'intérêt de ces milieux vis-à-vis de la ressource en eau, de la biodiversité, des paysages et des activités socio-économiques. Sans les évaluer rigoureusement, leur caractérisation peut justifier plus précisément l'intérêt de la préservation de la zone humide.

La Leyre constitue le plus important tributaire du bassin d'Arcachon qu'elle contribue à alimenter en eau douce, cela soulève l'importance de la qualité des eaux de cette rivière dans le maintien des équilibres biologiques du bassin qui constitue un pôle économique primordial de par sa vocation ostréicole et touristique et un milieu naturel original à préserver.

Fonctionnement hydro-sédimentaire : Dynamiques marines et fluviales

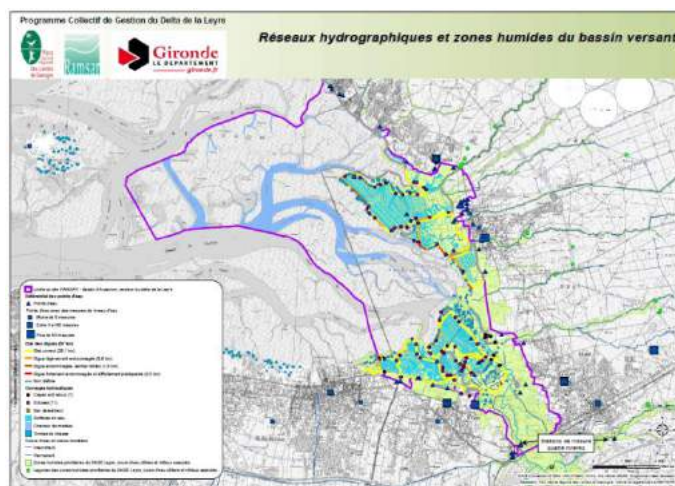
Le bassin d'Arcachon est soumis au rythme des marées semi-diurnes avec un volume d'eau très important qui circule à chaque marée (370 millions de m³ pour une marée de vive eau et 130 millions de m³ pour une marée de morte eau).

La Leyre assure une partie importante des apports d'eau douce dans le Bassin d'Arcachon (80% des volumes annuels). Divisée en deux bras, l'Eyre de Biganos (et Malprat) pour la partie nord et l'Eyre du Teich pour la partie sud, elle achemine 658 millions de m³/an d'eau avec des débits variant entre 7 et 32 m³/s.

La Leyre transporte des volumes importants de sédiments jusque dans le Bassin d'Arcachon. Aux 24000 tonnes (20000 m³) de sables transportés chaque année, s'ajoutent 4000 tonnes de matière minérale et organique

Les **conditions physiques de l'évolution du delta sont encore imparfaitement connues**. Si on dispose de données assez complètes sur les apports liquides de la rivière au bassin, il reste à quantifier les apports solides et les conséquences de l'arrêt des apports de sables sur l'évolution des chenaux distributaires dans la partie aval du système (lien avec bac dessableur). Par ailleurs une incertitude demeure sur l'évolution à long terme de la variation du niveau de la mer dans le bassin d'Arcachon et sur l'incidence de ces phénomènes sur l'interface eau douce / eau salée dans le delta.

Le transport sédimentaire est un facteur essentiel dans la préservation et la restauration de l'équilibre hydromorphologique et écologique d'un cours d'eau. Celui-ci doit donc être pris en compte dans le cadre de la préservation du milieu.



Milieux et habitats naturels :

Aucun document de gestion ne couvre l'ensemble du site, ce qui induit une disparité des données disponibles, et des niveaux de connaissances, d'objectifs, d'actions et de niveaux d'intervention très divers d'un secteur à l'autre.

Le Delta est une entité écologique particulière du point de vue des milieux et des espèces qu'il accueille. Ses paysages se caractérisent par **une interface permanente entre la terre et l'eau**. Les eaux douces des rivières littorales (bassins versants de la Leyre et cours d'eau côtiers) et les eaux salées de l'Océan Atlantique se rejoignent et sont propices à l'implantation d'espèces végétales et animales spécifiques.

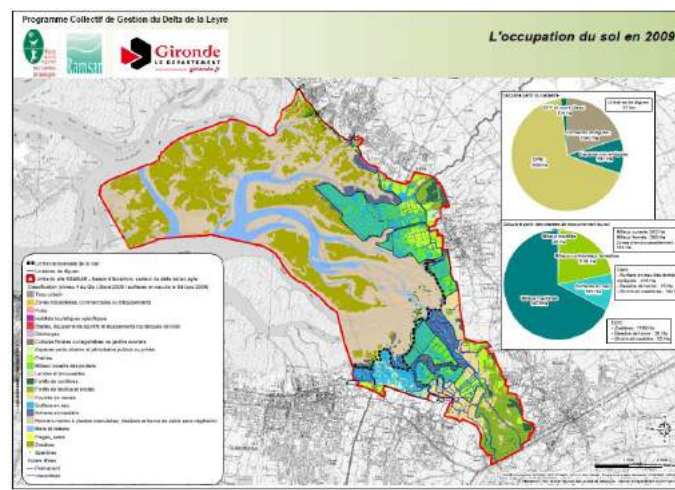
Le delta de la Leyre est une mosaïque de milieux naturels composée par les espaces terrestres et aquatiques des domaines endigués constitués des prés salés et marais maritimes, des zones non-endiguées composées de forêts alluviales et forêts mixtes, roselières et prairies humides des franges littorales de cinq communes. L'espace maritime composé de bancs sableux et vasières soumis à la dynamique des marées est lié de manière fonctionnelle à cette zone et constitue ainsi un espace associé important.



Le delta reste en continuité écologique avec la vallée de la Leyre, que ce soit par l'eau (Poissons, Loutre, Cistude), par la terre (Vison, Amphibiens, Reptiles) ou par l'air (Oiseaux, Chauves-Souris). De plus, la dominance de milieux ouverts, sa situation abritée par rapport à l'océan atlantique, et sa position sur une voie de migration européenne majeure, sont très propices à l'accueil des oiseaux qu'ils soient nicheurs, hivernants ou migrants (plus de 320 espèces).

Une pré-typologie des habitats naturels et modifiés (référence CORINE Biotopes) a été établie à partir des données issues de la bibliographie (Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000, Document d'Objectif de site Natura 2000, Fiche Descriptive sur les zones humides RAMSAR, Fiches ZNIEFF et étude CBNSA -programme Delta).

La zone humide Ramsar Delta de la Leyre est constituée de trois grands types identifiés. **Environ 93 habitats naturels et modifiés (Corine) dont 30 Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC)** en comptant les déclinaisons sont recensés sur l'ensemble du site.

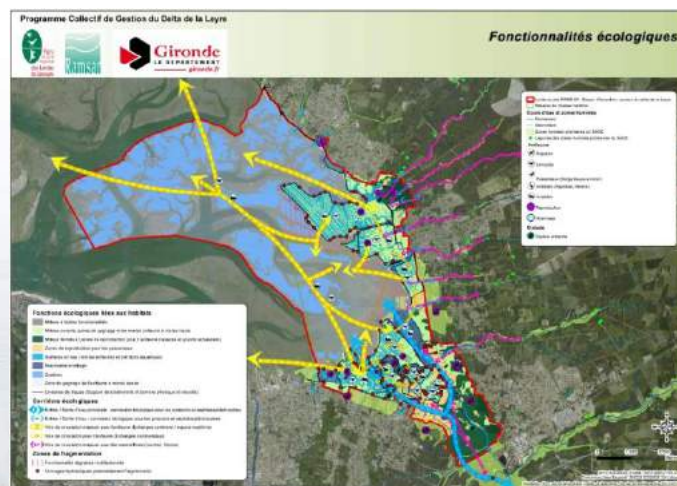


Flore et Faune :

Du fait de sa position littorale, en continuité écologique entre la forêt-galerie autour des cours d'eau et la lagune à marées ainsi que de la surface importante de ces habitats naturels, le site abrite une faune diversifiée. Il se distingue essentiellement par son **grand potentiel ornithologique, cependant la présence de mammifères et reptiles rares et menacés, ainsi que sa population de poissons, lui confèrent d'autres intérêts écologiques majeurs.**

A noter pour la flore : deux espèces focalisent les actions de gestion, le Sénéçon à feuille d'arroche ou Faux-cotonnier (*Baccharis halimifolia*) qui forme des fourrés plus ou moins denses dans les secteurs de déprise au sein des prairies, roselières, digues et les Spartines (*Spartina anglica* et *Spartina alternifolia*) sur les vasières.

Espèces patrimoniales et Habitats d'espèces	Espèces et dynamiques : Flore : 570 espèces végétales recensées, liste en cours de validation CBNSA (printemps 2016) Faune : sp recensées d'après synthèse donc liste non validée : 324 oiseaux, 35 mammifères, 7 amphibiens, 8 reptiles, 26 poissons, 3 cephalaspidomorphes, 74 insectes, 7 bivalves, 8 gastéropodes, 7 malacostracés, 15 maxillopodes, 3 vers annelés marins, 1 vers annelé clitellata <u>Poissons :</u> Mulets, Anguille (cf. note M. Rigaud), Lamproies migratrices (Lamproie fluviatile et marine), Flet Voir autres espèces typiques de ces milieux plus marines et identifiées notamment dans le cadre de l'étude très intéressante menée par la réserve d'Arès (ONCFS) (poisson et macrofaune benthique)	Milieux/Habitats d'espèces : pré-typo Habitats environ 93 habitats naturels et modifiés (Corine) 30 Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) recensés (en cours de validation par CBNSA) A noter pour poissons : -Mulets/ anguille / Flet : Vasières, prés salés et roselières, cours d'eau -Mulets et Flet : jeunes, juvéniles et géniteurs concernés (zone de refuge et trophique) -Lamproies : zone de passage pour atteindre les zones de fraie sur les cours d'eau et habitat larvaire en partie aval de la Leyre notamment (salinité < 10 g/l)
--	--	--



.Analyse de l'état des lieux socio-économique : les services rendus et valeurs de la zone humide

Le paysage du Delta est entièrement marqué par l'Homme qui l'a créé, aménagé, occupé et cultivé depuis plus de 5000 ans. Il tient son originalité de sa position particulière, entre terre et mer, entre eau douce et eau salée, par son anthropisation très marquée, que l'on retrouve notamment dans la géométrie des aménagements, et par la succession de paysages intéressants qui en émanent (forêt, prairies, haies, bassins, bosses, front de mer). Cette **palette de paysages est unique en Aquitaine.**

Cependant, le territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, qui couvre un territoire de 1500 km² environ, est composé de trois intercommunalités regroupant dix-sept communes, et environ 140 000 habitants au 1er janvier 2010 (pour 72 000 en 1975), c'est un **territoire de grande attractivité** (la croissance annuelle dépasse 2%), du fait de sa littoralité, de sa position au Sud de la France, de sa proximité avec l'agglomération de Bordeaux. C'est également une **zone touristique importante** qui porte jusqu'à 400 000 personnes en été.

De nombreuses fonctions écologiques sont habituellement reconnues aux zones humides. Toutefois toutes ces fonctions ne sont pas forcément remplies par les marais salés endigués.

D'après une synthèse bibliographique, trois catégories de services rendus et/ou valeurs des écosystèmes du Delta ont été caractérisés pour le site Ramsar pendant la phase de concertation. Cette analyse permet de mettre en correspondance les services rendus et les habitats naturels et modifiés qui les rendent :

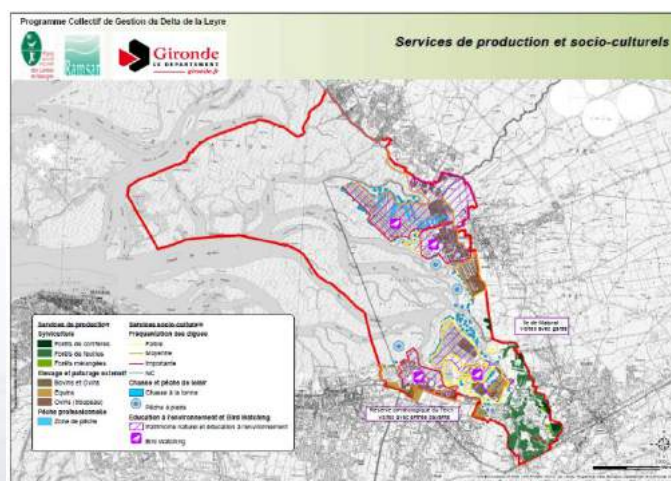
- les services de régulation qui sont responsables du contrôle des processus naturels,
- les services de production ou d'approvisionnement,
- les services sociaux et culturels

Les services de régulation : services identifiés et caractérisés par la présence et les surfaces d'habitats disponibles dans le site Ramsar d'après une analyse de la carte d'occupation des sols

- Services écologiques de régulation pour l'eau
- Services écologiques de régulation pour l'érosion et les risques naturels
- Services écologiques de régulation des sols
- Services écologiques de régulation du climat local et global
- Services écologiques de régulation de la qualité de l'air
- La pollinisation
- Le contrôle biologique

Les services de production et d'approvisionnement ont été caractérisés pour le site Ramsar pendant la phase de concertation

- Agro-pastoralisme : 1 éleveur conventionné (bovins et ovins, fauche) et présence chevaux-poneys
- Activités sylvicoles : La sylviculture est limitée à la plaine deltaïque interne (résineux et feuillus)
- Production de matières premières : : 4 activités de production sont conservées sur le site : Pisciculture, Ostréiculture, Apiculture, Granulat, (Saliculture et fibres abandonnées) :



Services socio-culturels

Le site est très intéressant pour le "tourisme nature" et attire ainsi un public susceptible de participer à l'économie locale. De nouveaux usages récréatifs et de tourisme se développent fortement et les activités culturelles traditionnelles comme la chasse à la tonne et la pêche à pied se maintiennent.

-Tourisme et éco-tourisme : les pratiques de tourisme et d'éco-tourisme ont été recensées. Elles regroupent les pratiques libres, les offres réalisées par les gestionnaires de site et les offres de professionnels. Le delta offre la possibilité d'être parcouru ou de se visiter selon différentes formes. Les itinérances sont nautiques, pédestre, équestre et cyclables. L'itinéraire nautique de la Leyre est inscrit au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de sport de nature

-Paysages et valeurs esthétiques : Le paysage remarquable du Delta façonné par l'Homme est important pour les populations locales,

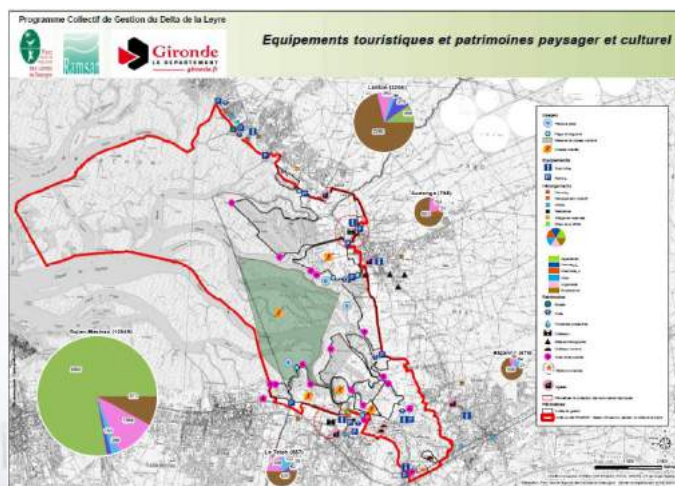
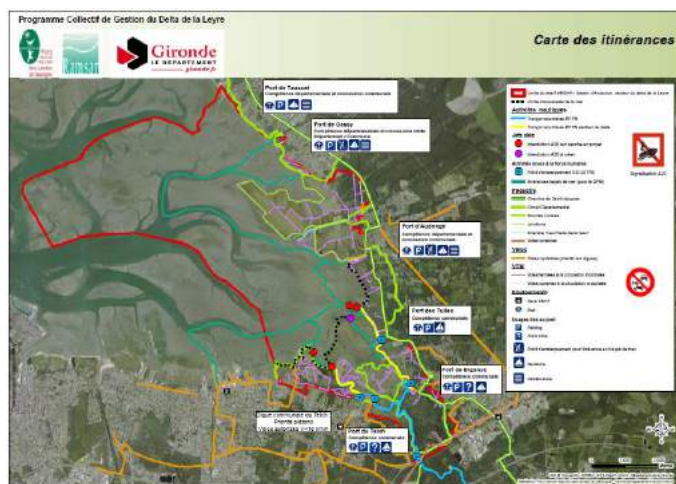
-Valeur spirituelle : Cette zone humide offre des lieux propices à la spiritualité

-Patrimoine naturel, éducation et recherche scientifique : La présence de nombreuses espèces végétales et animales ainsi que de milieux naturels singuliers confirme cette zone humide comme un lieu important pour son patrimoine naturel. Le site présente une valeur éducative et un intérêt scientifique.

-Valeurs et services culturels traditionnels : Chasse et Pêche

Chasse : les chasses traditionnelles sont des activités très ancrées dans la culture du Bassin d'Arcachon et en particulier dans le Delta.

Pêche de loisirs : La pêche à pied se pratique sur les vasières et les bancs de sable qui découvrent à marée basse. La pêche de loisir est également effectuée à la ligne à pied et en bateau (et canoë),





Synthèse des services de production et socio-culturels :

Activités	Fréquentation	Lieu de pratique											Période de pratique											
		Communes											Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		Lanton	Audenge	Biganos			Le Teich			Gujan-Mestras														
		Unités de gestion																						
		Le Roumingue	Certes et Graveyron	Escalopier	Îlots de Biganos	Îles de Malprat/Port des Tuilles	Castéra	Fleury/Quatres paysans	Grands prés du Teich	Boucolle	ROT	Bayonne												
Activités professionnelles	Agro-pastoralisme	2 exploitants agricoles																						
	Sylviculture	Non défini (nombreux propriétaires privés)																						
	Pisciculture	1 pêcheur professionnel (moyenne 1,5 T d'anguille d'Europe et 3 T de crevettes des marais)																						
	Ostréiculture	Activité liée au port Audenge et Taussat + 1 exploitant sur Certes																						
	Apiculture	2 activités																						
Activités de loisirs et culturelles	Flux touristiques	Estimation : une augmentation de 3 fois la population résidente																						
	Capacité d'hébergement	17648 lits																						
	Activité des OTI Cœur de Bassin	29 000 visiteurs renseignés au guichet, 4 000 actes de renseignements par téléphone et 550 saisies et mises à jour dans la base sirtaqui																						
	Reserve Ornithologique Certes-Graveyron	78 000 entrée payantes, 21000 visites encadrées et 2000 descente Canoës-Kayak																						
	Accueil et animation : 15000 par an	Estimation sur la digue de Certes et Graveyron : 130000 / an																						
	Itinérances pédestres																							
	Plaisance	12000 navires (port d'Arcachon). Places des ports et tarifs non communiquées sur le reste du delta																						
	Activités mues à la force humaine	Environ 60000 descentes (depuis Salles)																						
	Baignade	Fréquentation non estimée																						
	Char en voile	Fréquentation non estimée																						
	Activités équestres	1 activité de location pour des balades. Fréquentation non estimée																						
	Activités cyclistes	Fréquentation non estimée (Activité autorisée uniquement sur la digue du Teich (priorité aux piétons))																						
	Activités motorisées	Fréquentation non estimée. (Autorisation exclusivement pour propriétaires, gestionnaires et ayant droit)																						
	Chasse	Nb de tonnes : 117 dont 72 sur DPM (Autres activités de chasse non estimées)																						
	Pêche de loisir (sauf brochet et anguille)	Fréquentation non estimée (dépend de la saisonnalité et de la météo locale)																						

Activité uniquement liée à l'unité de gestion

Activité non spécifique à une unité de gestion ou hors unité de gestion

Basse saison

Moyenne saisonHaute saison

Basse saison

Moyenne saison

Haute saison



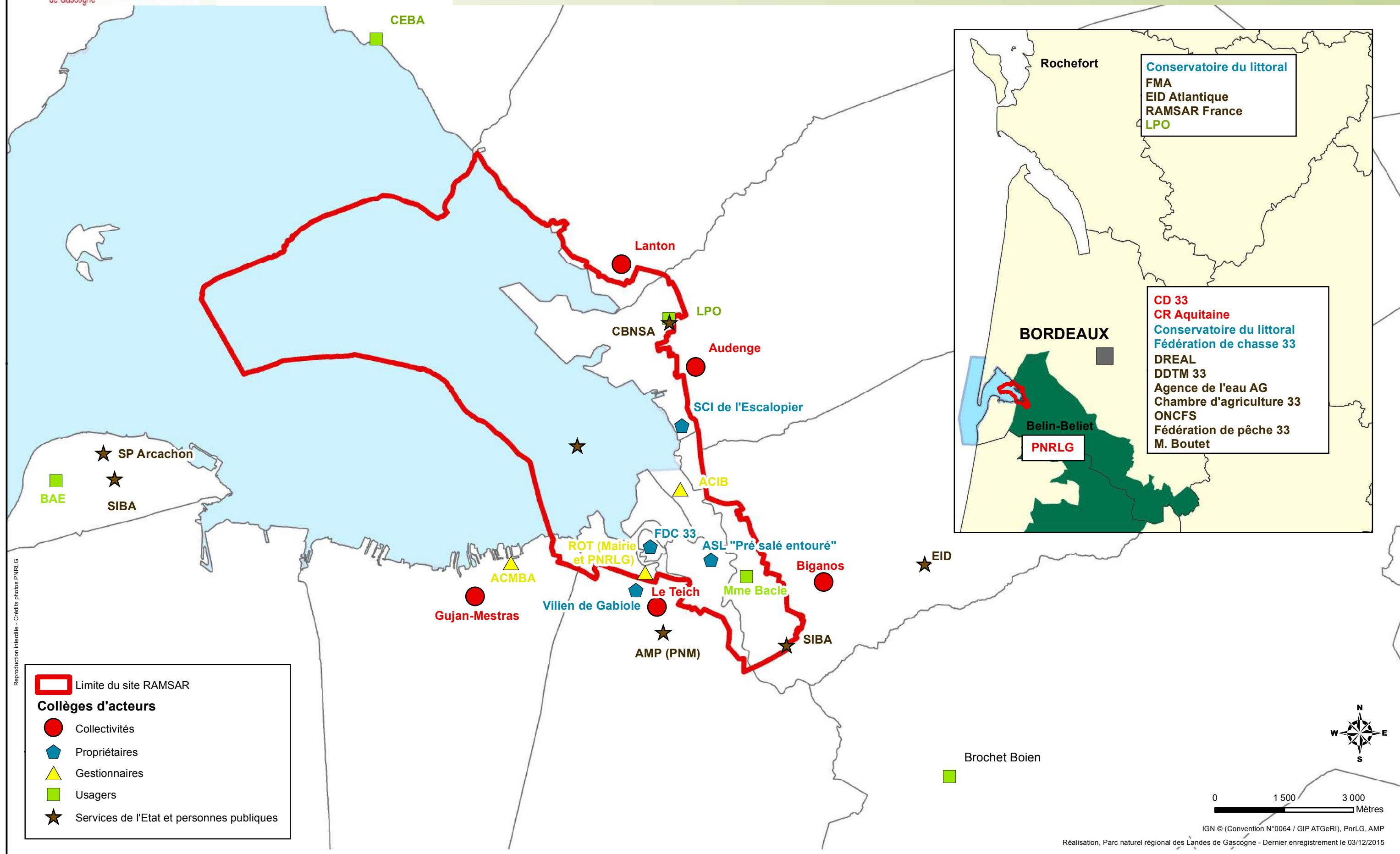
6- Reflexions et perspectives

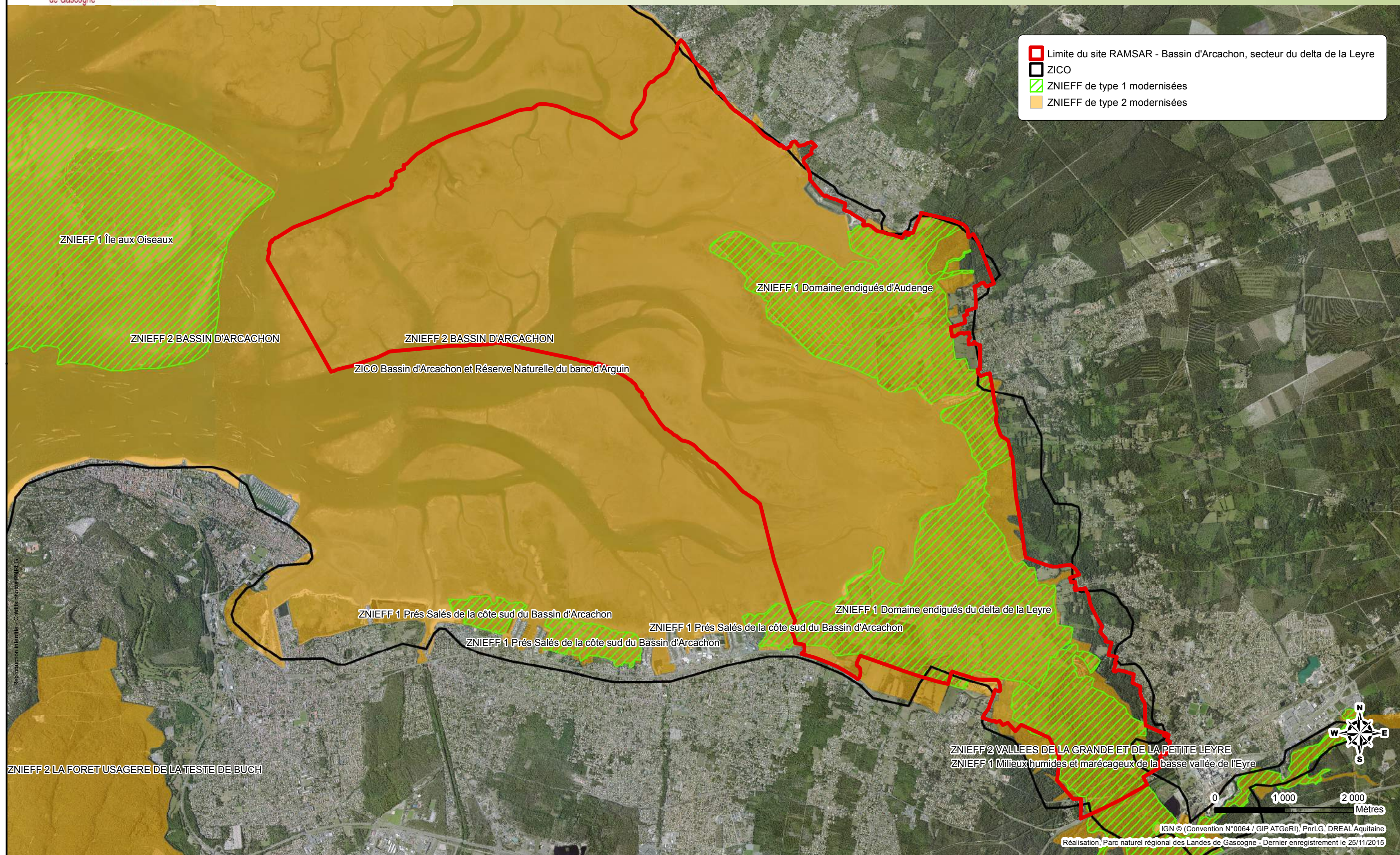
Dans le cadre du PCG Delta, des échanges réguliers avec visites conjointes ont eu lieu entre l'animateur et les gestionnaires de site (ou d'unité de gestion), ceci afin de mettre en place des échanges entre les différents acteurs et de recueillir des expériences passées et présentes. **Elles permettent d'identifier des pratiques de gestion en fonction des grandes unités du site.**

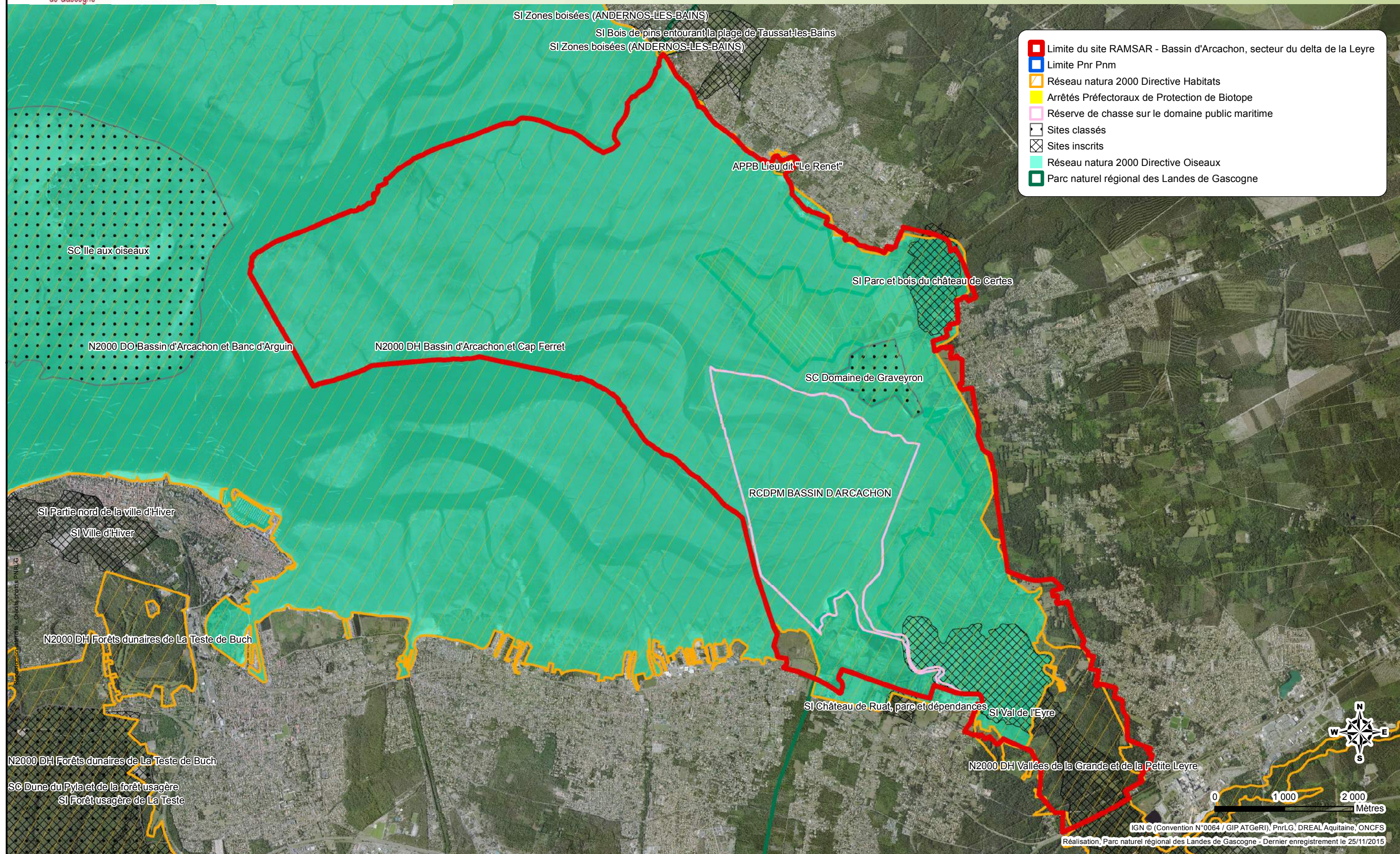
Le Programme Collectif de Gestion du Delta de la Leyre se veut une démarche volontariste. Le Parc s'est attaché à réaliser un état des lieux par une démarche de concertation, de prise en compte des acteurs locaux. C'est un état des lieux qui tente d'établir un constat en 2015 à partir de données collectées. **La part de diagnostic (les manques, définition d'études complémentaires...), des enjeux, des objectifs et orientations de gestions seront travaillés lors des phases suivantes.**

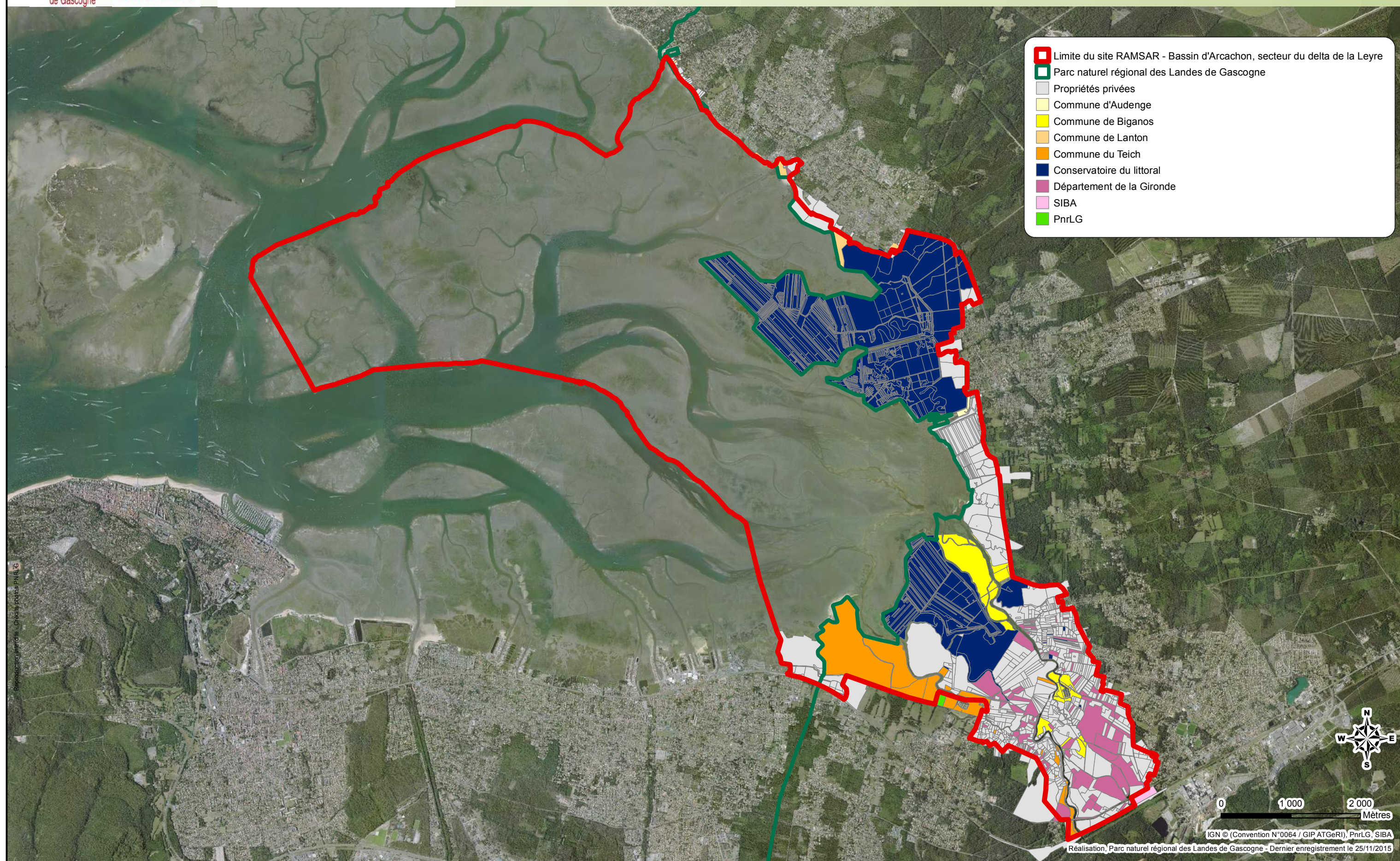
Le réseau est une scène de concertation, un lieu de dialogue dans lequel les acteurs échangent autour d'informations partagées. Les échanges bilatéraux entre l'animateur et les partenaires mais également les échanges effectués de manière collégiale en réunion et sur le terrain nécessitent d'être maintenus afin de consolider les partenariats dans le temps, d'avoir un regard critique sur ses pratiques dans son unité de gestion, de faire évoluer les pratiques en fonction d'un intérêt général et de sortir de la vision du « chacun chez soi ».

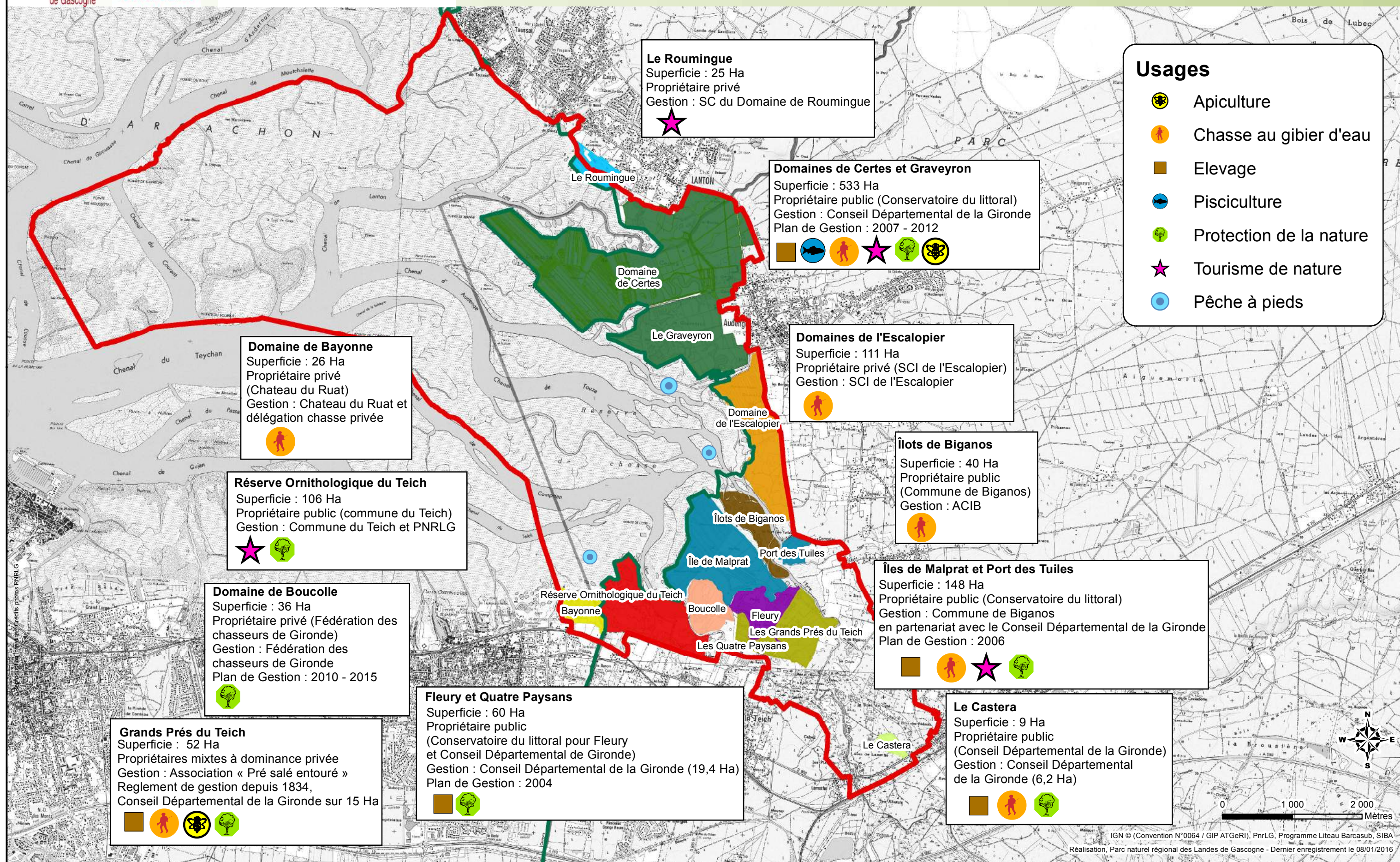
Il faut considérer que la mise en place du réseau d'acteurs ainsi que les aspects environnementaux, socio-économique et fonctionnels qui caractérisent la zone humide et identifiés dans l'état des lieux permettent de justifier la continuité de la démarche partenariale entre les acteurs qui tend vers une gestion concertée du site que l'on peut qualifier de **mosaïque d'écosystèmes sensibles et « socio-hydrauliques en mutation »**.





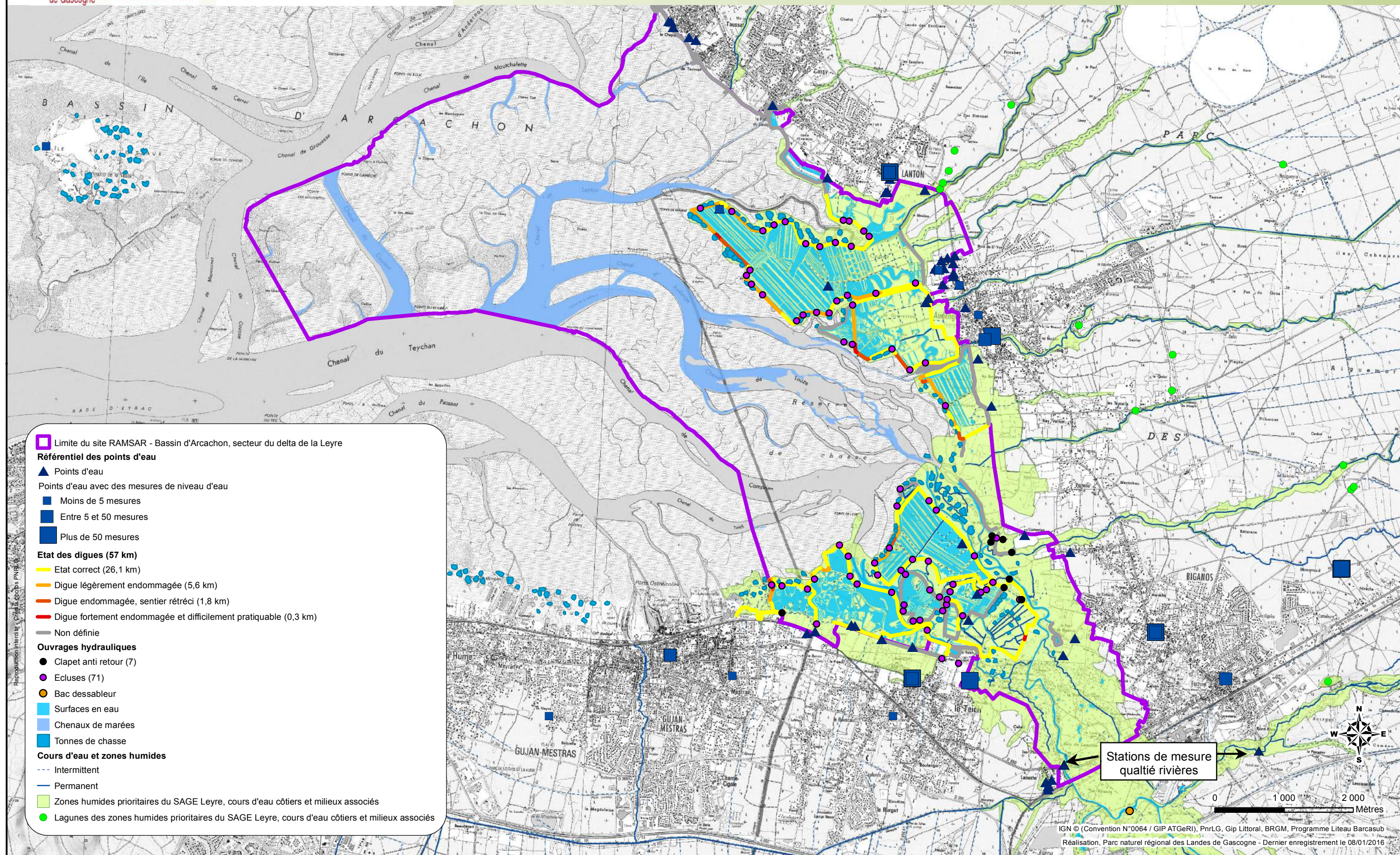


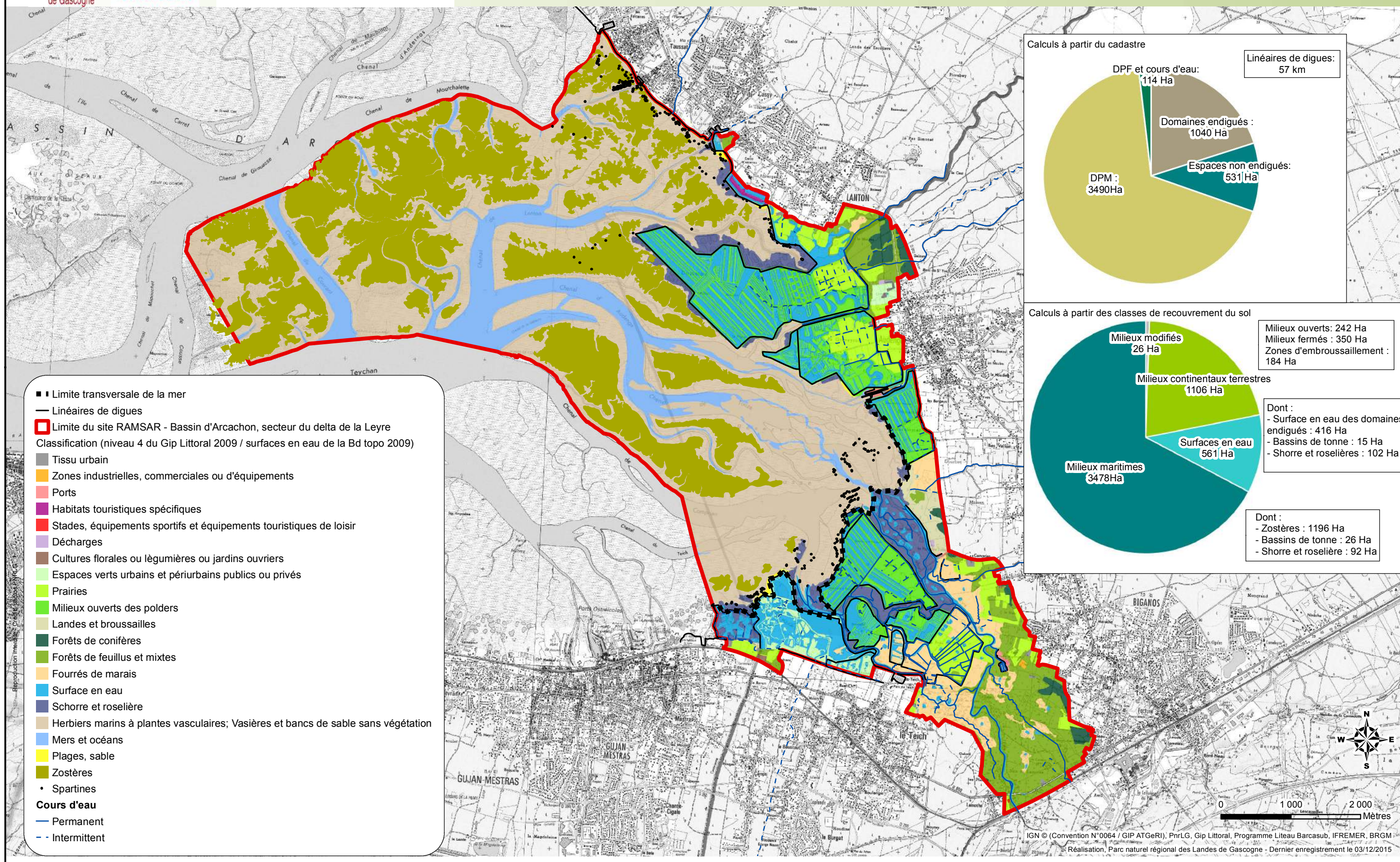






Réseaux hydrographiques et zones humides du bassin versant







Fonctions écologiques liées aux habitats

- Milieux à faibles fonctionnalités
- Milieux ouverts, zones de gagnage et de remise avifaune à marée haute
- Milieux fermés et zones de reproduction pour l'avifaune (rapaces et grands échassiers)
- Zones de reproduction pour les passereaux
- Surfaces en eau (remise avifaune) et corridors aquatiques
- Nourricerie et refuge
- Zostères
- Zone de gagnage de l'avifaune à marée basse
- Linéaires de digues (Support de biodiversité et barrière physique et visuelle)

Corridors écologiques

- Entrée / Sortie d'eau principale - connexion biologique pour les poissons et cephalaspidomorphes
- Entrée / Sortie d'eau - connexion biologique pour les poissons et cephalaspidomorphes
- Voie de circulation majeure pour l'avifaune (Echanges continent / espace maritime)
- Voie de circulation pour l'avifaune (Echanges continentaux)
- Voie de circulation majeure pour les mammifères (Loutres, Visons)

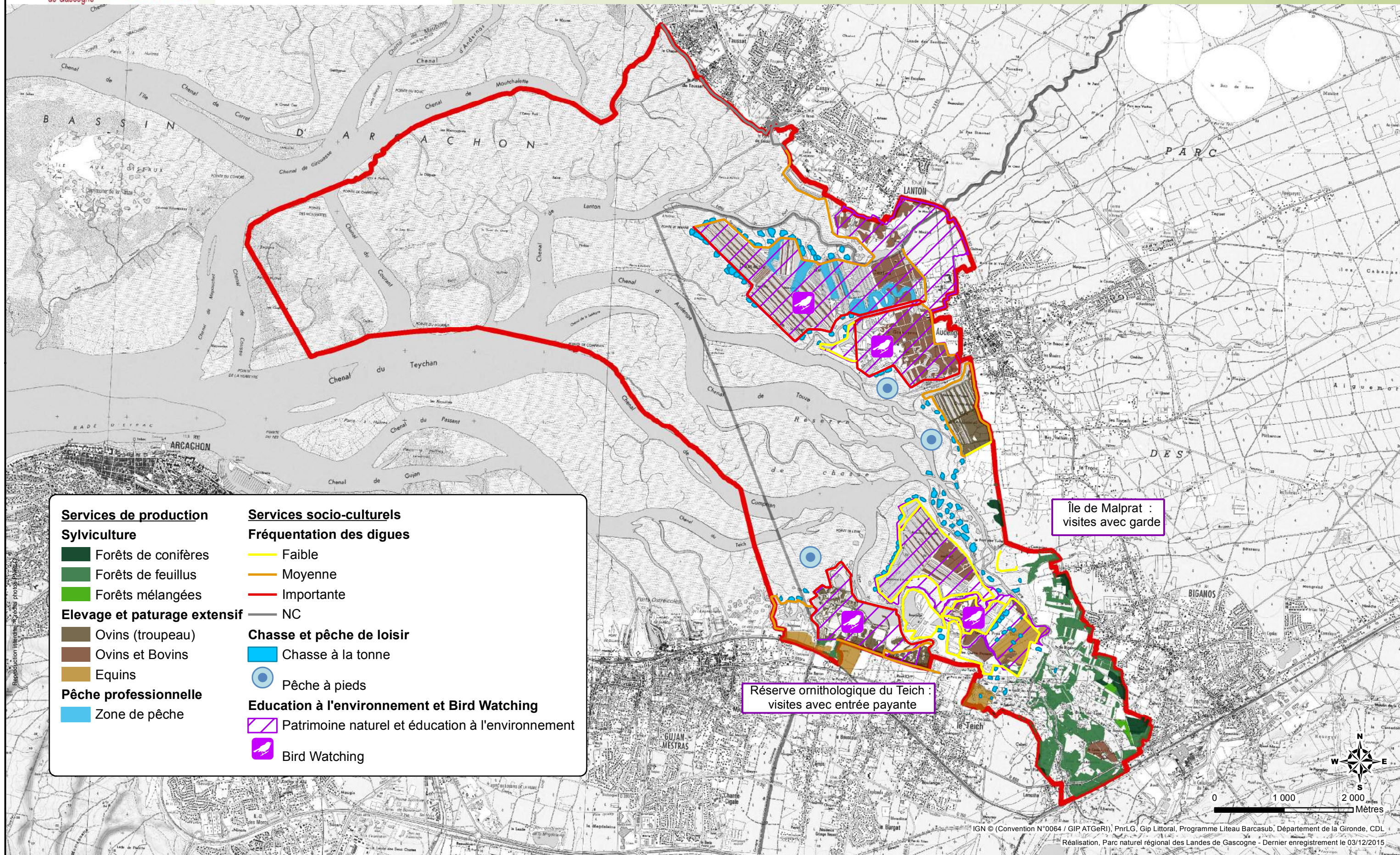
Zones de fragmentation

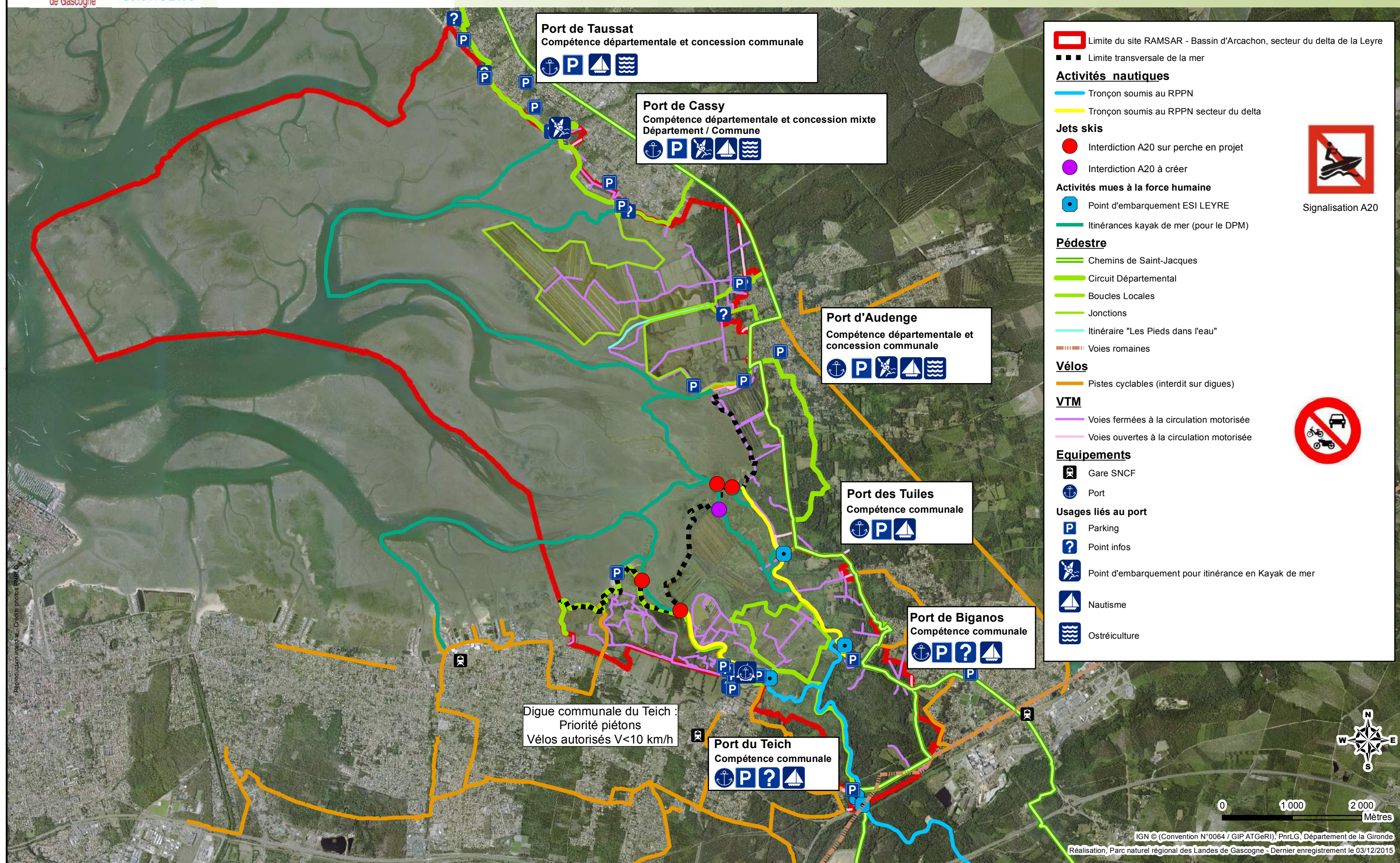
- Fonctionnalité dégradée multifactorielle
- Ouvrages hydrauliques potentiellement fragmentants

- Limite du site RAMSAR - Bassin d'Arcachon, secteur du delta de la Leyre
- Réserve de chasse maritime
- Cours d'eau et zones humides**
 - Permanent
 - Intermittent
 - Zones humides prioritaires du SAGE
 - Lagunes des zones humides prioritaires du SAGE
- Avifaune**
 - Rapaces
 - Limicoles
 - Passereaux (Gorgebleues à miroir)
 - Ardeidés (Aigrettes, Hérons)
 - Anatidés
 - Reproduction
 - Hivernage
- Cistude**
 - Espèce présente



0 1 000 2 000 Mètres







Equipements touristiques et patrimoines paysager et culturel

